

**Ministères — Avis concernant les****Affaires municipales****Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse**

Le ministre des Affaires municipales donne avis qu'il a approuvé en date du 26 août 1994, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la paroisse de Saint-Lazare en celui de municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, située dans la municipalité régionale de comté de Bellechasse.

*Le ministre des Affaires municipales,  
responsable de l'Habitation,*

5976

CLAUDE RYAN

**Ministères — Avis concernant les****Assemblée nationale**

MARTIAL ASSELIN

(L.S.)

Canada

Province de Québec

ÉLISABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos très aimés et fidèles Membres de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT:

**Proclamation**

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour enjoint le directeur général des élections de tenir des élections générales lundi, le 12 septembre 1994, en vue de la constitution d'une nouvelle Assemblée. Le scrutin devra avoir lieu dans toutes les circonscriptions électorales où il sera nécessaire d'en tenir un. Le décret ordonnant des élections générales est en date du 24 juillet 1994.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable MARTIAL ASSELIN, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingt-quatrième jour de juillet, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-quatorze et de Notre Règne le quarante-troisième.

Par ordre,

*Le secrétaire général de l'Assemblée nationale,*

5945

PIERRE DUCHESNE

MARTIAL ASSELIN

(L.S.)

Canada

Province de Québec

ÉLISABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À Nos très aimés et fidèles Membres de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,

SALUT:

**Proclamation**

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement;

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle Assemblée pour le dix-huitième jour d'octobre prochain et mandons et ordonnons à ses Membres de s'assembler à cette date, à l'Hôtel du Parlement, en la ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable MARTIAL ASSELIN, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le vingt-quatrième jour de juillet, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-quatorze et de Notre Règne le quarante-troisième.

Par ordre,

*Le secrétaire général de l'Assemblée nationale,*

5946

PIERRE DUCHESNE